

qu'il le laisse passer, parce qu'il est bien entendu que ce projet de loi va passer aujourd'hui. J'aimerais lui poser la question: S'il s'objecte qu'on vende le Canada aux Japonais, aux Américains et aux gens de Hong Kong, comment se fait-il qu'il laisse passer le projet de loi sans en discuter plus?

M. Garneau: Madame la Présidente, vous avez là la preuve d'un député qui va voter pour le projet de loi sans savoir ce qu'il y a dans ce projet de loi. Parce que si on ne laissait pas passer le projet de loi aujourd'hui, à cause des décisions qui ont été prises par ce gouvernement, ce serait le chaos, ce serait peut-être encore pire qu'autrement, parce qu'il y a déjà des engagements qui ont été faits par des entreprises et si on ne passait pas le projet de loi aujourd'hui, vous auriez eu toutes les annonces faites par ce gouvernement que le *bang* commençait le 30 juin et il n'y aurait pas de législation. Comme on est seulement 40 dans l'Opposition, de ce côté-ci, même si on faisait un débat pendant trois jours ou quatre nuits, le projet de loi va passer pareil parce que les conservateurs vont voter aveuglément pour le projet de loi, et la seule chose qu'on aurait faite comme opposition, cela aurait été de créer un chaos additionnel à celui que le ministre s'apprête à créer lui-même. Donc, c'est pratiquement par responsabilité. Si on avait une ou deux voix de minorité, je le ferais le débat et j'essaierais de convaincre deux ou trois conservateurs de voter contre ce projet-là. Mais, il faut bien se rendre à l'évidence qu'à 40, on a les bons arguments, mais on n'a pas le nombre de députés. Je ne veux pas qu'on crée un chaos additionnel à celui qui va être créé à partir de minuit ce soir.

• (1200)

[Traduction]

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES ET LA LOI SUR L'EXONÉRATION DE DROITS

MESURE MODIFICATIVE

M. Lewis: Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les partis et vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que le prochain projet de loi, le projet de loi C-69, soit renvoyé au comité plénier plutôt qu'à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-69, tendant à modifier le Tarif des douanes et la Loi sur l'exonération de droits, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Madame la Présidente, je voudrais formuler brièvement quelques observations sur ce projet de loi.

Il prévoit quatre catégories de modifications. Il y a tout d'abord les modifications tendant à tenir compte de l'évolution des besoins du secteur privé. Par exemple, on permet maintenant l'entrée en franchise des cliniques mobiles vétérinaires. Il s'agit fondamentalement de camions munis d'une caisse à

Tarif des douanes

l'arrière, elle-même équipée afin de fournir des services vétérinaires. Ils ne sont pas fabriqués au Canada et le gouvernement a reçu des instances en faveur de leur entrée en franchise de la part de l'Association canadienne des vétérinaires et de nombreux vétérinaires, notamment, je pourrais ajouter, des cinq députés qui sont également vétérinaires. La suppression de ce droit permettra aux intéressés de mieux servir leurs clients.

[Français]

Le deuxième genre de modifications tarifaires contenues dans ce projet de loi, madame la Présidente, sont celles qui mettent en application des recommandations contenues dans la phase II du rapport de la Commission du tarif intitulé *Numéro tarifaire visant les marchandises fabriquées et non fabriquées au Canada*. Ces recommandations en ce qui concerne les mesures que nous prenons à cet égard résultent d'un engagement pris par le Canada lors du Tokyo Round de la série de négociations commerciales multilatérales.

[Traduction]

Pendant des années, le montant du droit a varié selon que les produits en question étaient fabriqués au Canada ou non; c'était là l'une des caractéristiques importantes de notre tarif. Les marchandises généralement importées, qui sont également fabriquées au Canada, sont assujetties à un droit plus élevé. Cependant, nos partenaires commerciaux se sont élevés contre cette méthode, du fait de l'incertitude imposée à leurs exportateurs. C'était les Douanes qui décidaient si des produits devaient être considérés comme fabriqués au Canada, le statut des marchandises pouvant changer très rapidement. On nous a demandé de faire la distinction au départ entre les marchandises considérées comme fabriquées au Canada et les autres. Ainsi, en retour d'un accès plus libre de certaines de nos exportations aux principaux marchés mondiaux, le Canada a accepté d'entreprendre un examen des numéros tarifaires pertinents. On a renvoyé la question à la Commission du tarif, afin qu'elle l'étudie et que la population puisse faire connaître son opinion, et la Commission a présenté ses rapports et ses recommandations en deux temps. La plupart de ses recommandations ont été mises en oeuvre par le biais de mesures antérieures. Les modifications prévues dans ce projet de loi viennent compléter les modifications qui s'imposaient à la suite des engagements que nous avons pris lors de la ronde de négociations de Tokyo.

Le projet de loi renferme également certains numéros tarifaires liés à certains des droits que le gouvernement a imposés à la suite de la décision des États-Unis d'appliquer un tarif sur nos bardeaux de cèdre. Je suis persuadé que les députés se rappellent que les États-Unis ont imposé un droit de 35 p. 100 sur nos exportations de bardeaux de cèdre, et que nous avons alors appliqué des droits plus élevés sur un éventail de produits, provenant principalement des États-Unis, en donnant avis à la Chambre, en juin dernier, d'une motion de voies et moyens. Nous avons également pris des mesures, afin de resserrer les contrôles sur les exportations de billes et de billots de cèdre, et ces mesures n'ont pas été prises à la légère. Il nous fallait réagir énergiquement aux mesures protectionnistes des États-Unis tout en évitant de perdre des emplois au Canada et c'est ce que nous avons fait.

La mesure prise par le gouvernement a entièrement atteint son but. Les restrictions imposées à l'exportation de billes et de